https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article302

Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (2)

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Plan régional de développement de la formation -

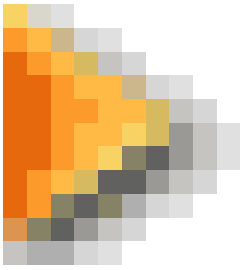

Date de mise en ligne : dimanche 14 mars 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'exposé a été suivi d'un jeu de questions-réponses entre la salle et le Médef-man [1].

Je passe sur les 3 usines d'automobiles qui sont en trop en France et qu'il faudra fermer bientôt pour ne garder que la partie « éducation » du show.

Petit avant-propos tout de même : le Médef, organisation syndicale d'employeurs, a les moyens de ses ambitions. Si certains syndicats de salariés rament financièrement et pour trouver des militants disponibles pour aller partout où il faudrait être, le Médef, lui, a les caisses bien remplies (vous auriez vu le « petit encas » à la fin du truc !!) et des gens qui ont de l'entregent et maîtrisent parfaitement l'art du lobbying.

Le Médef-man breton a fait partie de la délégation patronale qui a négocié l'accord sur la formation continue, mais il est aussi en relation très étroite avec J.-Paul de Gaudemar, directeur de la DESCO (direction de l'enseignement scolaire au Ministère). De là à dire qu'il écrit les futures réformes de l'éducation... soyons optimistes et disons qu'il souffle les idées...

Parce que, des idées sur l'école, le Médef, il en a ! Jugez plutôt.

Le Médef veut être partie prenante de la négociation sur la formation initiale et s'est déjà exprimé sur :

– L'orientation : constat de dysfonctionnements très clairs. Les orientateurs ne devraient pas appartenir à la boutique vers laquelle ils orientent car ils sont trop tentés d'affecter dans leur secteur.

« Et les Copsy ? » j'ai demandé. « Je milite pour la régionalisation des Copsy », qu'il a répondu, l'élu breton.

– La transition fin d'études - entrée sur le marché du travail : mal organisée. Heureusement, la réglementation 3-5-8 va arranger tout cela. **Mais, ce qui coince surtout, c'est le bac + 2. Le Médef négocie avec le ministère pour que le DUT et le BTS se fassent systématiquement par alternance.** Ben voyons...

C'est vrai qu'un jeune technicien en alternance fait le même boulot qu'un ancien (peut-être même mieux parce que l'employeur a bien pris soin de lui faire miroiter que peut-être, à la fin du contrat de qualif, si la conjoncture le permet, il lui offrira un CDD à l'essai...) et il est payé moins ! Alors, pourquoi se priver ?

– Le concept de « formation générale » : donner à l'individu les capacités de comprendre son environnement. On aurait pu être d'accord... sauf que... pour comprendre son environnement, il faut, d'après le Médef, savoir lire, écrire, compter et... maîtriser la technologie. En fait, l'environnement de l'individu sur la planète Médef est réduit à l'environnement du travail.

Enfin, pour ceux qui en ont... Petite digression sur les études du grand homme : il a suivi l'enseignement du latin ! Une hérésie, le latin, à notre époque : plus personne ne parle latin !

– La place des lycées professionnels : pas vraiment superflus mais... à revoir. Le Médef travaille avec le Ministère de l'éducation sur **le lien formation initiale - formation différée (= continue)**.

Selon le Médef, il faut informer les jeunes très tôt que la formation différée existe : dès le pallier d'orientation de la

Copyright © SNES Dijon

3ème, en envoyant les élèves en stage en entreprise. Mais faut pas les envoyer tous en même temps : pas assez de places dans les entreprises ! On les sort de leur classe une semaine et après ils rattrapent les cours.

J'ai failli demander « rattraper les cours, c'est bien beau, mais avec qui ? payé sur quels crédits ? ». Vu les tirades anti-état et anti-fonctionnaires qui avaient précédé, j'ai laissé tomber : il n'aurait pas compris. Ah, j'oubliais : le bac pro en 3 ans, c'est top. Le BEP n'a pas d'avenir. A bon entendeur...

– Le contrat d'apprentissage : admettre le droit à l'erreur. Le jeune peut changer d'avis (pas parlé de l'employeur...) aussi le Médef propose que la durée du contrat ne soit signée que 2 mois après l'entrée dans le contrat. Histoire sans doute d'habituer le salarié à la précarité, tout petit déjà ?

– L'évaluation des compétences : comme pour l'orientation, l'évaluation ne doit pas être faite par quelqu'un qui est dans le même secteur que celui qu'il évalue. Pour les bilans de compétences, il est nécessaire, d'après le Médef, d'avoir recours à des intervenants indépendants, qui utilisent les mêmes critères fixés dans un cahier des charges. Donc exit du bazar ANPE, GRETA, AFPA, etc, car pas assez indépendants (entendez « trop secteur public »).

– L'évaluation des élèves : pas normal qu'elle soit faite par les profs. Ils sont de la maison, ont tendance à obéir aux consignes qu'on leur donne. Là, encore, faut des indépendants, entendez « des cadres d'entreprises », au moins pour les matières technologiques et professionnelles (parce que les profs ne savent pas ce que c'est que la vraie vie (!) de l'entreprise : quelles compétences il faut évaluer, comment, etc.).

– L'évaluation des enseignants (j'ai demandé, parce que je voyais pas) : **par le corps social !** Rien que ça ! J'ai pas osé demander comment parce que je flippais déjà sec avec tout ce que j'avais entendu. Mais je crains le pire ! Pas vous ?

Pascale Marlin

[1] On a oublié son nom. Sachez qu'il est aussi élu régional UMP de Bretagne.

Copyright © SNES Dijon